

PETR du Pays de la Déodaté
Conseil Syndical du 06 juin 2018
PROCES VERBAL

INTRODUCTION

Suite à un problème urgent concernant le paiement de factures, le conseil a été convoqué en assemblée extraordinaire le 06 juin 2018 à 13h30.

Elus votant présents :

Messieurs Guy DROCCHI, Philippe GEORGEL, Denis HENRY, Pascal MOHR et Patrick ZANCHETTA

Excusés :

Titulaires et suppléants :

Messieurs Yves BONJEAN, Patrice FÈVE et Jean-Louis MENTREL

Mesdames Claude KIENER, Michèle PELTIER

8 membres titulaires au Conseil Syndical - le quorum est de 5 élus. 5 élus votants présents : quorum atteint

Monsieur Pascal MOHR est nommé Secrétaire de séance.

Validation du PV du Conseil Syndical du 18 avril 2018.

REÇU LE:

- 7 JUIN 2018

SOUS-PREFECTURE de
 SAINT-DIÉ des VOSGES

DELIBERATION

Délibération n°20180606/001: Décision Modificative N°2

1

Le Président passe la parole à **Mélanie ROUSSEL, Directrice qui expose :**

Le BP 2018 a été voté le 14 décembre 2017 où aucun crédits n'a été inscrit aux comptes de tiers 4581-2 et 4582-2.

Le Pays a juste reporté les restes à réaliser de 2017 sur 2018.

A ce jour, il manque des crédits sur les comptes de tiers 4581-2 et 4582-2 pour les dépenses et recettes réalisées pour le programme Habiter Mieux en Déodaté 2015-2017 d'environ 1 500 000 euros sur le BP 2018 et la possibilité d'y remédier sans augmenter le budget de la structure en récupérant les crédits inscrits au programme HMD (dossiers instruits dès 2018) inscrits au comptes 4581-409 et 4582-409

Il est proposé au conseil syndical :

De voter la décision modificative N°2 comme détaillée ci-dessous

D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

INVESTISSEMENT Recettes	0.00	INVESTISSEMENT Dépenses	00.00
Chapitre – Compte		Chapitre - Compte	
4582 – Opérations pour compte de tiers		4581 – Opérations pour compte de tiers	
4582-409 HMD dès 2018	-1 500 000.00	4581-409 HMD dès 2018	-1 500 000.00
4582-2 HMD 2015 à 2017	+1 500 000.00	4581-2 HMD 2015 à 2017	+1 500 000.00

Délibération votée à l'unanimité

La séance est levée à 13h45.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 06 juin 2018

Le Secrétaire de séance,
 Pascal MOHR



Le Président du PETR,
 Guy DROCCHI